

# Gîtes de La Poèterie

4 route des Janets  
89520 Saint-Sauveur en Puisaye

**Tsutomu Kawasaki**  
Tel : 06 33 47 83 47  
Mail : [gites@lapoeterie.com](mailto:gites@lapoeterie.com)

## **CONTRAT DE LOCATION**

### **Locataires :**

M, Mme: .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Tel mobile : .....

Mail : .....

**Gîtes réservés :** GÎTE PABLO - GÎTE ZAO - SALLE ZAO (entourez le ou les gîtes concernés)

Nombre de personnes total : ..... dont ..... adultes et ..... enfants

**Dates du séjour :** Du : ..... après 16h Au : ..... avant 11h

La réservation est effective à réception de l'acompte de 20% acquitté.

Ce dépôt est réglé soit en ligne via un lien de paiement sécurisé soit par envoi d'un cheque à l'ordre de Vincent Magni (non encaissé).

Le solde de la location est réglé par chèque, carte ou en espèces à votre arrivée.

### **Descriptif des gîtes:**

#### **Le gîte PABLO comprend :**

Une chambre avec trois lits simples - Une chambre avec un lit simple - Une chambre avec un lit simple + un lit double - Quatre chambres avec un lit double - Une salle de bain - Une salle de douche - Trois sanitaires - Une cuisine équipée - Une salle à manger - Un salon - Un poêle à bois - Une buanderie avec lave linge - Un accès wifi - Un espace pique-nique près du café de la Poèterie, au coeur du parc de sculptures.

#### **Le Gîte ZAO comprend :**

Une chambre avec un lit double accessible PMR - Trois chambres avec deux lits simples - une chambre avec trois lits simples - une chambre avec quatre lits simples - deux salles de douche et sanitaires - Une cuisine équipée - Une salle à manger - Un accès wifi - Un espace pique-nique près du café de la Poèterie, au coeur du parc de sculptures.

#### **La salle ZAO optionnelle au gîte Zao comprend :**

Une salle de réception attenante au gîte Zao. Sa surface est de 115 m2. Elle est munie d'un parquet vernis, un miroir de 18 m2, un système de sonorisation, 50 chaises et 7 tables de 6 personnes.

**Calcul de votre tarif pour le séjour (minimum de deux nuitées) :**

Choix	Prix pour le séjour	Prix à la nuitée	Quantité	Sous total
Gîte Pablo semaine		290 €		
Gîte Pablo weekend et fériés (inclus le vendredi)		450 €		
Gîte Zao semaine		190 €		
Gîte Zao weekend et fériés (inclus le vendredi)		290 €		
Salle Zao		290 €		
Supplément arrivée anticipée (par gîte) À partir de 11h au lieu de 16h		150 €		
Supplément départ retardé (par gîte) Jusqu'à 18h au lieu de 11h		150 €		
Forfait ménage obligatoire (par gîte)	90 €			
Animal de compagnie	30 €			
Fourniture de set de draps jetables (par lits)	10 €			
Consommation électrique (par jour et par gîte)		25 €		
Bois de chauffage pour le gîte Pablo (par jour)		15 €		
			<b>TOTAL</b>	

Acompte réglé ou déposé lors de votre réservation, 20% du total :

Solde à régler à votre arrivée :

Je soussigné M. Mme ..... déclarent avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes et être d'accord sur les termes de ce contrat.

**Pour le propriétaire,**

Fait à Saint-Sauveur le 01/11/2024

*Vincent Magni*

**Pour le locataire,**

Fait à ..... le .....

Mention « lu et approuvé » : .....

Signature : .....

## Conditions générales de location

**Article 1** - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

**Article 2** - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 3** - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un dépôt de garantie de 20 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

**Article 4** - Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux, l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

**Article 5** - Arrivée : Le locataire doit respecter les horaires d'arrivée et de départ mentionnés sur le présent contrat.

**Article 6** - Règlement de la location : Le montant total de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 7** - Les ordures ménagères et emballages sont à déposer dans les containers situés à côté de la salle de réceptions à l'exception du verre qui devra être déposés par vos soins dans les divers containers prévus à cet effet dans le village de St Sauveur.

**Article 8** - Dépôt de garantie ou caution : L'acompte de 20% fait office de dépôt de garantie. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

**Article 10** - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**Article 11** - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximale de 15 personnes par gîte. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

**Article 12** - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sous les conditions que : 1) il respecte le silence des lieux, 2) il ne reste pas seul dans le gîte, 3) il dort dans son panier au nez de chaussé ou sur sa couverture fournie par son maître, 4) il reste sous surveillance de son maître quand il sort, 5) ses déjections sont déposées dans la poubelle et 6) il ne laisse aucune trace de son passage.

**Article 13** - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenants de son fait.

**Article 15** - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Les concerts du café de la Poèterie sont gratuits. Seul une adhésion ponctuel à l'association de 3€ par personnes est demandé.

Nous vous souhaitons un agréable séjour à La Poèterie